



Le Centre communal d'action sociale  
de Quimper vous accompagne dans  
vos démarches.

Pour toute information, inscription  
ou demande de devis (gratuit), un seul contact :

CCAS de Quimper  
8 rue Verdelet - BP 61715  
29107 Quimper cedex  
accueilpaph@quimper.bzh  
02 98 64 51 00  
quimper.bzh

Ne pas jeter sur la voie publique - Conception-impression : service reprographie ville de Quimper - © Visuels Ville de Quimper et DR



Le CCAS vous propose plusieurs services pour  
faciliter votre maintien à domicile :



Service d'aide et  
d'accompagnement  
à domicile  
(SAAD)



Service de soins  
infirmiers  
à domicile  
(SSIAD)



Service  
de portage  
de repas



Logements  
groupés



Le Centre communal d'action sociale de Quimper et l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Quimper-Cornouaille ont réalisé deux ensembles de logements destinés à des personnes âgées ayant conservé l'essentiel de leur autonomie.



La première résidence est située 16 bis rue Jean Jaurès, en centre-ville, à proximité immédiate des commerces et des services publics. Il comprend 13 logements de type T1 et T1 bis.



L'autre est située 36 rue Paul Borrossi, près des commerces du bourg de Penhars et du centre commercial de Kermoysan. Il bénéficie de la proximité de services publics (mairie de quartier, bibliothèque) et de la desserte des transports en commun ; il comprend 16 logements, 12 T1 bis et 4 T2.



### > Un cadre agréable et sécurisé

Chaque logement dispose d'un coin cuisine équipé de plaques électriques et d'un réfrigérateur. Leur conception a été particulièrement étudiée pour que les logements soient adaptés et accessibles aux personnes à mobilité réduite : ascenseur, barres d'appui, douches et sanitaires adaptés... Les locataires ont enfin accès soit à une courette privative, soit à un jardin d'agrément situés à l'arrière du bâtiment.

### > Des équipements adaptés

Cet ensemble est destiné à accueillir des personnes âgées ayant conservé une grande part de leur autonomie mais qui peuvent éprouver des difficultés à vivre seules dans leur logement, inadapté aux besoins du vieillissement. Ce compromis entre maintien à domicile et entrée en établissement leur permet de vivre en toute sécurité.

Les locataires bénéficient d'équipements technologiques adaptés (volets roulants électriques, porte électronique à l'entrée, détection incendie, télé-assistance). Ils peuvent, si besoin, faire appel aux services de maintien à domicile de leur choix (aide à domicile, portage de repas...).

### > Un logement accessible pour tous

Selon leurs ressources, les locataires seront éligibles à l'aide personnalisée au logement (APL).